

Bureau Fédéral

Réunion du 19 Janvier 2018 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON.

Excusés : Mme Nathalie LESDEMA

MM. Pierre DEPETRIS et Yannick OLIVIER

1. Ouverture par le Président

Le Président aborde deux points dans le cadre de la réforme territoriale :

- i. Requête de Comités départementaux d'Occitanie dans le cadre de leur fusion

Les structures ont un projet de fusion en 2018. Elles demandent des mesures transitoires liées à la gouvernance (pas d'élection en 2018).

Le Bureau Fédéral refuse l'instauration de mesure transitoire, et souhaite une mise en place de la nouvelle équipe, pour chaque CD concerné, avec un nombre de membres à adapter (si besoin) pour les élections de 2018.

- ii. Appellation des structures territoriales après fusion de Comités Départementaux

Le Comité Directeur a décidé de nommer ces structures : comité territorial. En Bureau Fédéral, le sujet a été rouvert pour les territoires ultra marins.

Le Bureau Fédéral, réuni ce jour, considère qu'il faut laisser les Comités Départementaux concernés choisir :
L'adjectif accompagnant Comité : Territorial ou Départemental ou Inter départemental
Le nom de leur territoire (ex. Drome Ardèche, Alpes du Sud, Quercy Garonne)

Il est nécessaire de faire valider ce sujet en Comité Directeur pour permettre l'ouverture sur le nommage, également d'informer les Comités Départementaux concernés.

2. Délégation Jeunesse & Territoires

Cathy GISCOU fait un rappel de la situation concernant le dossier Les Vans, le club ayant quitté un département pour un autre, il a été proposé une compensation économique pour les structures quittées. La Ligue des Alpes a fait parvenir à La Ligue Languedoc Roussillon et au Comité Départemental du Gard un courrier dans ce sens auquel ces derniers ont émis un avis défavorable.

Le Bureau Fédéral décide :

- De ne pas faire de réponse globale sur ces dossiers. Chaque cas sera traité individuellement
- De refuser la compensation économique demandée car il n'y a pas de prestation fournie par le Comité ou la Ligue
- De disposer des courriers des collectivités locales et territoriales, avec un avis favorable
- D'envoyer un courrier aux collectivités concernées

3. Délégation Haut Niveau (P LEGNAME)

Paul MERLIOT signale qu'un arbitre n'a toujours pas signé le protocole des Arbitres HN.

Un débat s'engage.

Il en ressort qu'il faut définir des prérequis pour être désignés et/ou arbitrer.

4. Secrétaire Général (Th. BALESTRIERE)

Thierry BALESTRIERE informe les membres du Bureau que les vice-présidents participeront aux réunions de CCR du mois de mars. Il ajoute qu'il est possible qu'une audio conférence soit organisée en amont de la réunion CCR avec les Présidents de Ligues et la participation du référent politique.